Le Sud-Ouest
Montréal

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 25 novembre 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs*

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 8 septembre 2025, à 19 h et le 29 septembre 2025, à 8 h 30

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de commentaires des élus

10.05 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs*

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

10.06 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et commentaires du public

10.07 Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs*

Motion sur la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles, le 6 décembre

20 – Affaires contractuelles

20.01 Immeuble - Location

CA *Direction des travaux publics* - 1258108005

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à La Maison des Jeunes La Galerie inc. pour une période de vingt-huit mois, et ce, rétroactif au 1er septembre 2025, des locaux situés au centre Saint-Henri à des fins de bureaux administratifs, pour un loyer total de 20 260 $, excluant les taxes

20.02 Immeuble - Location

CA *Direction des travaux publics* - 1258108006

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Concertation Ville-Émard Côte St-Paul pour une période de vingt-sept mois, et ce, rétroactif au 1er octobre 2025, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs, pour un loyer total de 9 229,68 $, excluant les taxes

District(s) : Saint-Paul- Émard - Saint-Henri-Ouest

20.03 Immeuble - Location

CA *Direction des travaux publics* - 1258108008

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Prévention Sud-Ouest pour une période de vingt-sept mois, et ce, rétroactif au 1er octobre 2025, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs, pour un loyer total de 10 398,89 $, excluant les taxes

District(s) : Saint-Paul- Émard - Saint-Henri-Ouest

20.04 Immeuble - Location

CA *Direction des travaux publics* - 1258108007

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Services Bénévoles aux Aînés pour une période de vingt-sept mois, et ce, rétroactif au 1er octobre 2025, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs, pour un loyer total de 4 803,25 $, excluant les taxes

District(s) : Saint-Paul- Émard - Saint-Henri-Ouest

20.05 Immeuble - Location

CA *Direction des travaux publics* - 1258108009

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Maison des Jeunes RadoActif pour une période de vingt-sept mois, et ce, rétroactif au 1er octobre 2025, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs, pour un loyer total de 21 768,08 $, excluant les taxes

District(s) : Saint-Paul- Émard - Saint-Henri-Ouest

20.06 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1256481002

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 50 000 $ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs visant à accueillir des enfants avec des besoins particuliers dans les activités de camp de jour, pour 2025

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA *Direction des services administratifs* - 1255650015

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour les mois d'août et de septembre 2025

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction des travaux publics* - 1259042004

Accepter, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la réalisation de certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics sur le territoire de l'arrondissement Sud-Ouest

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1255986005

Accepter le don d'une œuvre d'art public d'une valeur totale estimée de 49 666,67 $ du donateur Guillaume La Brie / Autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre au donateur un reçu officiel de don / Approuver le projet de convention de donation à cette fin

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA *Bureau des élus du Sud-Ouest* - 1255811008

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 12 800 $ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1258062005

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1258062006

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1258062007

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

40.04 Ordonnance - Autre sujet

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1259838013

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 25 novembre 2025

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA *Direction des services administratifs* - 1255650017

Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour une période de douze mois, débutant le 26 novembre 2025

51.02 Nomination / Désignation

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1250063004

Désigner la conseillère Élise Tanguay, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme et la conseillère Catherine Houbart, à titre de présidente suppléante du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans à compter du 26 novembre 2025

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

---

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1258108005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à La Maison des Jeunes La Galerie inc. pour une période de vingt-huit mois, soit du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Saint-Henri, 521, place St-Henri à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 20 260,00 $, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Maison des Jeunes La Galerie pour une période de vingt-huit mois, soit du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Saint-Henri à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 20 260,00 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-10-01 16:08

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258108005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à La Maison des Jeunes La Galerie inc. pour une période de vingt-huit mois, soit du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Saint-Henri, 521, place St-Henri à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 20 260,00 $, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

La Galerie existe depuis 1980 dans le quartier Saint-Henri. Elle est membre du Regroupement des maisons des jeunes du Québec et s'implique à différents niveaux dans les instances communautaires vouées au développement et au bien être des jeunes de l'arrondissement du Sud-Ouest. Sa mission est d'offrir un milieu de vie ouvert et accessible aux adolescents âgés entre 11 ans et 18 ans.
L'organisme louait des espaces privés pour offrir ses services à la population. Suite à des problématiques de salubrité et des hausses de loyer, l'organisme a demandé à l'arrondissement de les héberger dans une installation municipale du quartier. Après un exercice d'optimisation des espaces dans le Centre Saint-Henri, un local ainsi qu'un bureau administratif leur ont été libérés et l'organisme a déménagé le 12 septembre 2024. Ces espaces exclusifs sont d'une superficie de 150,78 m2.

L'entente du prêt des locaux est échue depuis le 31 août 2025. Ce dossier vise à approuver un nouveau projet de bail pour les années 2025 à 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

14 juillet 2025 - DB 25 64 81001 Approbation d'un projet de convention de prêt de local à l'organisme Maison des jeunes La Galerie inc. du 12 septembre 2024 au 31 août 2025.

DESCRIPTION

Le projet consiste à procéder à la signature du projet du bail pour la location d'un bureau administratif et une salle d'animation, situés au centre Saint-Henri, au 521, place Saint-Henri. Les lieux loués ont une superficie locative de 150,78 m^2 au 1^{er} étage, étant les locaux 01, 02 et salle 01-01 217.

Le nouveau bail est pour une période de vingt-huit mois, du 1^{er}septembre 2025 au 31 décembre 2027.

JUSTIFICATION

Les locaux loués permettent à l'organisme de continuer son offre de service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant que les loyers proposés sont en deçà de la valeur marchande, il est entendu que l'écart entre la valeur marchande et le loyer perçu sera considéré comme une subvention à l'organisme.

Recettes annuelles, avant les taxes applicables, pour les espaces de bureaux :

Année	Loyer annuel avant taxes
2025	2 894,32 $
2026	8 682,84 $
2027	8 682,84 $

MONTRÉAL 2030

Le chantier A du Plan Climat 2020-2030 de la Ville de Montréal vise à mobiliser la communauté montréalaise. Avec les organismes de la communauté, l'arrondissement vise à lutter contre les inégalités sociales, favoriser l'inclusion, attirer des commerces de proximité appropriés et améliorer l'accès à ses services, équipements et infrastructures. Ce projet de bail soutient un des organismes qui anime la participation citoyenne et qui contribue à créer des milieux de vie humains et durables dans l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces locaux, l'organisme ne peut continuer son offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'agente de développement du milieu est en lien avec l'organisme

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo Rafael RIVERO
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-09-26

Catherine ST-PIERRE
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mark LAVOIE
chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1258108006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Concertation Ville-Émard Côte St-Paul pour une période de 27 mois, et ce retroactif au 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 9 229,68 $, avant taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Concertation Ville-Émard Cotê St-Paul pour une période de vingt-sept mois, soit du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au carrefour communautaire Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 9 229,68 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-10-29 14:16

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1258108006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Concertation Ville-Émard Côte St-Paul pour une période de 27 mois, et ce retroactif au 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 9 229,68 $, avant taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Incorporée en 1992, Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul (Concertation**)**, une organisation sans but lucratif, a pour mission de rassembler les différents acteurs du quartier qui désirent agir ensemble pour améliorer les conditions de vie des citoyens et contribuer au développement local de la communauté.
La Table de quartier Concertation Ville-Émard / Côte Saint-Paul (CVÉCSP) est un espace de mobilisation et de concertation qui rassemble les acteurs du quartier (citoyens, organismes et institutions) pour améliorer les conditions de vie et favoriser le développement local. Elle coordonne des actions collectives autour d'enjeux majeurs tels que la sécurité alimentaire, le logement, la santé, l'itinérance, la jeunesse et les aînés, en s'appuyant sur les besoins du milieu et les consultations citoyennes.
Les espaces de concertation et les comités de travail orchestrés par la Table sont des atouts cruciaux pour le développement de nos quartiers. Elle continue de concerter et de mobiliser leurs partenaires et leurs membres pour affronter des défis qui, pour la plupart, n'ont fait que s'aggraver. Elle tente d'y répondre du mieux possible, à travers des projets et des actions concrètes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

19 décembre 2024 - : Approbation d'un projet de convention de prêt de local à l'organisme Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul au chalet De La Vérendrye pour les années 2024, 2025 et 2026.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver le projet du bail pour la location de bureaux administratifs, situés au centre Hortense-Duclos, au 5599, rue Laurendeau et comprend les locaux 213, 215, 216 et 217.
Les lieux loués ont une superficie locative totale locative de 73,54 m^2.

La durée du bail est pour une période de vingt-sept mois, du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027. Comme ce sommaire décisionnel sera mis pour approbation en novembre

2025, le bail aura un effet rétroactif pour le terme avant décrit.

JUSTIFICATION

Les bureaux administratifs permettent à l'organisme de continuer son offre de service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant que les loyers proposés sont en deçà de la valeur marchande, il est entendu que l'écart entre la valeur marchande et le loyer perçu sera considéré comme une subvention à l'organisme. La valeur marchande exacte n'est pas évaluée mais une location annuelle au prix du marché sous la même surface locative pourrait être de 52 400$.
Recettes annuelles, avant les taxes (TVQ & TPS), pour les lieux loués :

Année	Loyer annuel avant taxes
2025	1 408,04 $
2026	4 138,03 $
2027	3 683,61 $

MONTRÉAL 2030

Le chantier A du Plan Climat 2020-2030 de la Ville de Montréal vise à mobiliser la communauté montréalaise. Avec les organismes de la communauté, l'arrondissement vise à lutter contre les inégalités sociales, favoriser l'inclusion, attirer des commerces de proximité appropriés et améliorer l'accès à ses services, équipements et infrastructures. Ce projet de bail soutient un des organismes qui animent la participation citoyenne et qui contribue à créer des milieux de vie humains et durables dans l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces bureaux administratifs, l'organisme ne peut continuer son offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'agente de développement du milieu est en lien avec l'organisme, un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo Rafael RIVERO
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-20

Catherine ST-PIERRE
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1258108008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Prévention Sud-Ouest pour une période de 27 mois, et ce retroactif au 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 10 398,89 $, avant taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Prévention Sud-Ouest pour une période de vingt-sept mois, soit du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 10 398,89 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-12 10:05

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1258108008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Prévention Sud-Ouest pour une période de 27 mois, et ce retroactif au 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 10 398,89 $, avant taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Prévention Sud-Ouest, un organisme sans but lucratif qui a pour mission la prévention de la criminalité par l'implication des citoyens et citoyennes. Cet organisme met en œuvre des mesures de prévention qui améliorent la qualité de vie et la sécurité de la population, favorise la cohésion sociale, incite et favorise le bénévolat et s'implique dans la création d'emplois. Prévention Sud-Ouest souhaite prévenir la violence et la criminalité et faire la promotion de la sécurité et du sentiment de sécurité auprès de la population du Sud-Ouest de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver le projet du bail pour la location de bureaux administratifs, situés au centre Hortense-Duclos, au 5599, rue Laurendeau.
Les lieux loués ont une superficie locative totale de 82,86 m^2 au 2^e étage et ceci comprend les locaux 208, 208.2, 210 et 212.

La durée du bail est pour une période de vingt-sept mois, du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027. Comme ce sommaire décisionnel sera mis pour approbation en novembre 2025, le bail aura un effet rétroactif pour le terme avant décrit.

JUSTIFICATION

Les bureaux administratifs permettent à l'organisme de continuer son offre de service et sa mission

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant que les loyers proposés sont en deçà de la valeur marchande, il est entendu que

l'écart entre la valeur marchande et le loyer perçu sera considéré comme une subvention à l'organisme. La valeur marchande exacte n'est pas évaluée mais une location annuelle au prix du marché sous la même surface locative pourrait être de 59 161,58$.
Recettes annuelles, avant les taxes (TVQ & TPS), pour les lieux loués :

Année	Loyer annuel avant taxes
2025	1 586,40 $
2026	4 662,24 $
2027	4 150,25 $

L'année 2025 ne comprend que les mois d'octobre, novembre et décembre.

MONTRÉAL 2030

Le chantier A du Plan Climat 2020-2030 de la Ville de Montréal vise à mobiliser la communauté montréalaise. Avec les organismes de la communauté, l'arrondissement vise à lutter contre les inégalités sociales, favoriser l'inclusion, attirer des commerces de proximité appropriés et améliorer l'accès à ses services, équipements et infrastructures. Ce projet de bail soutient un des organismes qui animent la participation citoyenne et qui contribue à créer des milieux de vie humains et durables dans l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces bureaux administratifs, l'organisme ne peut continuer son offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'agente de développement du milieu est en lien avec l'organisme, un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo Rafael RIVERO
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-05

Catherine ST-PIERRE
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1258108007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Service bénévole aux Aînés pour une période de 27 mois, et ce retroactif au 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 4 803,25 $, avant taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Service Bénévole aux Ainés pour une période de vingt-sept mois, soit du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au Centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 4 803,25 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-12 10:00

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258108007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Service bénévole aux Aînés pour une période de 27 mois, et ce retroactif au 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 4 803,25 $, avant taxes.

CONTENU

CONTEXTE

La Mission de l'organisme est de contribuer à maintenir, le plus longtemps possible, les personnes âgées de 65 ans et plus en perte d'autonomie dans leur milieu naturel de vie. L'organisme a comme des objectifs de briser l'isolement des aînés les plus vulnérables, de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des aînés et de développer un réseau d'assistance bénévole et d'entraide communautaire. L'organisme est présent sur plusieurs tables de concertation et groupes de travail ainés dont en autre le ROPASOM (Regroupement des organismes pour aînées et aînés du sud-ouest de Montréal).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver le projet du bail pour la location de bureaux administratifs, situés au centre Hortense-Duclos, au 5599, rue Laurendeau.
Les lieux loués ont une superficie locative totale de 38,27 m^2 au RDC et 2^e étage et ceci comprend les locaux 110 et 206.

La durée du bail est pour une période de vingt-sept mois, du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027. Comme ce sommaire décisionnel sera mis pour approbation en novembre 2025, le bail aura un effet rétroactif pour le terme avant décrit.

JUSTIFICATION

Les bureaux administratifs permettent à l'organisme de continuer son offre de service et sa mission

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant que les loyers proposés sont en deçà de la valeur marchande, il est entendu que l'écart entre la valeur marchande et le loyer perçu sera considéré comme une subvention à l'organisme. La valeur marchande exacte n'est pas évaluée mais une location annuelle au prix du marché sous la même surface locative pourrait être de 27 871,13$.
Recettes annuelles, avant les taxes (TVQ & TPS), pour les lieux loués :

Année	Loyer annuel avant taxes
2025	732,76 $
2026	2 153,49 $
2027	1 917,00 $

L'année 2025 ne comprend que les mois d'octobre, novembre et décembre.

MONTRÉAL 2030

Le chantier A du Plan Climat 2020-2030 de la Ville de Montréal vise à mobiliser la communauté montréalaise. Avec les organismes de la communauté, l'arrondissement vise à lutter contre les inégalités sociales, favoriser l'inclusion, attirer des commerces de proximité appropriés et améliorer l'accès à ses services, équipements et infrastructures. Ce projet de bail soutient un des organismes qui animent la participation citoyenne et qui contribue à créer des milieux de vie humains et durables dans l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces bureaux administratifs, l'organisme ne peut continuer son offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'agente de développement du milieu est en lien avec l'organisme, un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo Rafael RIVERO
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-05

Catherine ST-PIERRE
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1258108009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Maison des Jeunes RadoActif pour une période de 27 mois, et ce retroactif au 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 21 768,08 $, avant taxes

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Maison des jeunes RadoActif pour une période de vingt-sept mois, soit du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 21 768,08 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-14 16:41

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1258108009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Maison des Jeunes RadoActif pour une période de 27 mois, et ce retroactif au 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027, des locaux situés au centre Hortense-Duclos à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 21 768,08 $, avant taxes

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme existant depuis 25 années offre un milieu de vie pour les adolescents âgés de 12 à 18 ans qui leur permet, sur une base volontaire, de se rassembler, de socialiser et être en contact avec des intervenants qualifiés. L'organisme offre ainsi la chance aux jeunes de participer à des activités et des projets qui répondent à leurs besoins, tout en leur offrant du soutien et de l'accompagnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver le projet du bail pour la location de bureaux administratifs, situés au centre Hortense-Duclos, au 5599, rue Laurendeau.
Les lieux loués ont une superficie locative totale de 173.45 m^2 au RDC et ceci comprend les locaux 104,106,111,113 et 114.

La durée du bail est pour une période de vingt-sept mois, du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027. Comme ce sommaire décisionnel sera mis pour approbation en novembre 2025, le bail aura un effet rétroactif pour le terme avant décrit.

JUSTIFICATION

Les bureaux administratifs permettent à l'organisme de continuer son offre de service et sa mission

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant que les loyers proposés sont en deçà de la valeur marchande, il est entendu que l'écart entre la valeur marchande et le loyer perçu sera considéré comme une subvention à

l'organisme. La valeur marchande exacte n'est pas évaluée mais une location annuelle au prix du marché sous la même surface locative pourrait être de 126 324$.
Recettes annuelles, avant les taxes (TVQ & TPS), pour les lieux loués :

Année	Loyer annuel avant taxes
2025	3 320,83 $
2026	9 759,51$
2027	8 687,75 $

L'année 2025 ne comprend que les mois d'octobre, novembre et décembre.

MONTRÉAL 2030

Le chantier A du Plan Climat 2020-2030 de la Ville de Montréal vise à mobiliser la communauté montréalaise. Avec les organismes de la communauté, l'arrondissement vise à lutter contre les inégalités sociales, favoriser l'inclusion, attirer des commerces de proximité appropriés et améliorer l'accès à ses services, équipements et infrastructures. Ce projet de bail soutient un des organismes qui animent la participation citoyenne et qui contribue à créer des milieux de vie humains et durables dans l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces bureaux administratifs, l'organisme ne peut continuer son offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'agente de développement du milieu est en lien avec l'organisme, un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo Rafael RIVERO
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Justine DESBIENS
chef(fe) de division par interim - etudes techniques en arrondissement

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.06

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1256481002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 50 000 $ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs visant à accueillir des enfants avec des besoins particuliers dans les activités de camp de jour, pour 2025.

D'octroyer des contributions financières non récurrentes, totalisant 50 000 $, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Nom de l'organisme	Projet	Montant
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Accompagnement en loisirs - camp de jour	16 751,71 $
Centre récréatif culturel sportif St-Zotique (CRCS) inc.	Accompagnement en loisirs - camp de jour	11 315,60 $
LES YMCA DU QUÉBEC - YMCA Pointe-Saint-Charles	Accompagnement en loisirs - camp de jour	3 777,36 $
Loisirs & Culture Sud-Ouest	Accompagnement en loisirs - camp de jour	16 988,79 $
Maison Saint-Columba	Accompagnement en loisirs - camp de jour	1 166,54 $

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-10-27 11:54

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256481002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 50 000 $ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs visant à accueillir des enfants avec des besoins particuliers dans les activités de camp de jour, pour 2025.

CONTENU

CONTEXTE

L'accompagnement en loisirs consiste à offrir une assistance supplémentaire à une personne ayant une limitation fonctionnelle, pour lui permettre de participer à une activité. Depuis 2017, un montant de 50 000 $ est réservé, dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement du Sud-Ouest, pour le Programme d'accompagnement en loisirs de l'arrondissement du Sud-Ouest, qui a pour objectif d'offrir une accessibilité aux camps de jour pour les enfants ayant une limitation fonctionnelle, tout en favorisant leur inclusion sociale.
Cette enveloppe budgétaire vient bonifier les subventions offertes par le Programme Accès Loisirs pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle de la Ville de Montréal (CIALM) et le Programme d'accompagnement en loisirs de l'île de Montréal (PALÎM). Les besoins en accompagnement étant grandissants, ce soutien financier supplémentaire permet aux organismes d'accueillir davantage d'enfants ayant des besoins particuliers dans leurs camps de jour.

Ce dossier vise à recommander l'attribution des fonds entre les 5 organismes qui ont déposé une demande à l'arrondissement pour 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 22 0254 15 octobre 2024 Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 50 000 $ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs qui vise à accueillir des enfants avec des besoins particuliers dans les activités de camps de jour, pour 2024 (dossier 1246481002)
CA23 22 0292 10 octobre 2023 Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 50 000 $ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs visant à accueillir des enfants avec des besoins particuliers dans les activités de camp de jour, pour 2023 (dossier 1236481001)

CA22 22 0345 4 novembre 2022 Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 50 000 $ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs visant à accueillir des enfants avec des besoins

particuliers dans les activités de camp de jour (dossier 1226481001)

CA21 22 0310 4 octobre 2021 Octroyer des contributions financières totalisant 50 000 $ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement et accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2021 (dossier 1214282001)

CA20 22 0329 7 décembre 2020 Octroyer des contributions financières totalisant 9 730,04 $ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2020 (dossier 1204282001)

DESCRIPTION

Ce programme de financement favorise l'accessibilité aux camps de jour estivaux de l'arrondissement du Sud-Ouest pour les enfants ayant une limitation fonctionnelle et nécessitant la présence d'une personne accompagnatrice. De plus, il encourage l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle en leur offrant une mesure compensatoire d'accès à l'offre de services en camps de jour, tout en bonifiant le soutien financier déjà offert par le PALÎM et le CIALM.
Les organismes qui déposent une demande doivent avoir un statut admissible dans le cadre de la Politique d'admissibilité au soutien des organismes à but non lucratif du Sud-Ouest et offrir un service d'accompagnement en loisirs dans leur camp de jour estival. Une demande doit être déposée auprès de l'arrondissement, qui énumère les besoins de ressources humaines nécessaires pour l'accompagnement et le nombre d'enfants rejoints par ce programme. Les demandeurs doivent s'engager à soutenir l'intégration sociale de la personne et évaluer adéquatement ses besoins d'accompagnement. Depuis 2023, les organismes peuvent ajouter à leur demande des dépenses liées à l'embauche d'une ressource humaine responsable de la gestion de l'inclusion dans leur camp de jour, si cette ressource n'est pas financée par un autre programme.

JUSTIFICATION

Les organismes ont des obligations légales d'accueillir un enfant avec des besoins particuliers dans leurs activités, notamment au niveau des camps de jour. Les cas de refus doivent être documentés afin de démontrer que tout a été mis en place pour accueillir la personne ayant demandé des services.
Les besoins sont grandissants en matière d'accompagnement en loisirs et les organismes doivent redoubler d'efforts pour desservir cette clientèle. Les différents programmes de financement ne comblent pas l'ensemble des frais associés à l'accompagnement. De plus, des ressources humaines supplémentaires sont nécessaires pour offrir un service d'accompagnement, avec un ratio d'encadrement variant d'une personne accompagnatrice pour un à quatre enfants. Le recrutement pour ces postes demeure souvent complexe, en raison des compétences particulières et des formations spécialisées requises pour travailler avec la clientèle visée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement dispose d'une enveloppe budgétaire maximale de 50 000 $ pour ce programme. Ce montant est réparti de manière équitable entre les organismes admissibles et en fonction des montants demandés par chacun. Les organismes sont responsables de déposer une demande et fournir les informations nécessaires à l'analyse de celle-ci.
L'enveloppe budgétaire est répartie comme suit :

1. 35 000 $ pour l'accompagnement en loisirs.

- Attribution du montant au prorata des heures travaillées en présence de la personne

accompagnée durant le camp de jour.
- Un maximum de 40 heures par semaine, par personne accompagnatrice, est admissible, incluant le service de garde.
- Un maximum de 20 heures de formation, en lien avec le poste, par personne accompagnatrice.
  1.

2. 15 000 $ pour l'embauche d'une ressource humaine spécialisée en inclusion.

- Cette ressource doit être affectée exclusivement à l'encadrement du personnel accompagnateur et au soutien à l'intégration des enfants du programme.
- Le montant est attribué au prorata des heures travaillées durant le camp de jour, pour un maximum de 40 heures par semaine.
- Un minimum de 10 accompagnateurs pour être admissible à cette portion du programme.

L'attribution est répartie de manière équitable entre les organismes admissibles et en fonction des demandes reçues. Pour 2025, un seul versement est prévu et calculé sur les dépenses réelles engagées.

Organismes	Total heures accompagnement	Nbr enfants accompagnés	Subvention pour accompagnement	Subvention pour ressource spécialisée	Total
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	6 661	41	12 334,01 $	4 417,70 $	16 751,71 $
Centre récréatif culturel sportif St-Zotique (CRCS) inc.	3 415	38	6 323,37 $	4 992,24 $	11 315,60 $
LES YMCA DU QUÉBEC - YMCA Pointe-Saint-Charles	2 040	6	3 777,36 $	0,00 $	3 777,36 $
Loisirs & Culture Sud-Ouest	6 156	37	11 398,73 $	5 590,06 $	16 988,79 $
Maison Saint-Columba	630	8	1 166,54 $	0,00 $	1 166,54 $

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en matière de changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière assure des services de camps de jour auprès des enfants vivant avec des limitations fonctionnelles ou d'autres troubles du comportement, contribuant ainsi à leur intégration sociale. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services déployée sur le territoire de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les organismes ont démontré beaucoup de résilience, de flexibilité et de créativité durant la crise sanitaire. Depuis 2022, le retrait des mesures sanitaires a fait en sorte de ramener à la normale les ratios d'encadrement ainsi que la capacité d'accueil. Une hausse marquée des inscriptions a mis une pression supplémentaire sur les organismes afin d'offrir ce service en forte demande.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont responsables de leurs propres promotions et opérations de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt des demandes de financement : 1er septembre 2025

Octroi des subventions : 30 jours suivant la recommandation au conseil d'arrondissement

Révision du programme et des modalités d'attribution : printemps 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie AUBÉ
Agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-22

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1255650015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour les mois d'août et de septembre 2025

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour les mois d'août et de septembre 2025, de la liste des bons de commande de moins de 25 000 $, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour les périodes comptables d'août et de septembre 2025.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-11 13:20

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1255650015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour les mois d'août et de septembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 220244 - 8 septembre 2025 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de juillet 2025 (dossier 1255650010)
CA25 220218 - 11 août 2025 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de juin 2025 (dossier 1255650009)
CA25 220197 - 7 juillet 2025 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mai 2025 (dossier 1255650008)
CA25 220163 - 9 juin 2025 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2025 (dossier 1255650007)
CA25 220125 - 5 mai 2025 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mars 2025 (dossier 1255650005)
CA25 220097 - 7 avril 2025 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de février 2025 (dossier 1255650003)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour les mois d'août et de septembre 2025 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 $ et les factures non associées à un bon de commande pour les périodes comptables d'août et septembre 2025.
Dépôt du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa GAREAU
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-07

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1259042004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accepter, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la réalisation de certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics sur le territoire de l'arrondissement Sud-Ouest.

D'accepter, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la réalisation de certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics sur le territoire de l'arrondissement Sud-Ouest.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-09-11 16:19

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1259042004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accepter, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la réalisation de certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics sur le territoire de l'arrondissement Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal aspire à enraciner la nature en ville en mettant notamment la biodiversité et les espaces verts au coeur de sa prise de décision. L'atteinte de cette priorité ne passera pas uniquement par le verdissement, mais également par l'entretien et la protection de la végétation existante. Comme c'est le cas pour le programme de lutte contre l'agrile du frêne, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) offre aux arrondissements de réaliser des travaux de suivi et de protection des ormes d'Amérique publics présents sur leurs territoires.
L'orme d'Amérique (*Ulmus americana*) a été, au siècle dernier, le principal arbre public ornemental abondamment planté. La quasi-totalité de ceux-ci ont été décimés par la maladie hollandaise de l'orme. En milieu urbain, l'orme d'Amérique peut atteindre des dimensions impressionnantes, soit une hauteur d'environ 25 mètres et une largeur de cime d'environ 20 mètres. L'arrondissement Sud-Ouest n'étant pas en mesure de réaliser l'ensemble des interventions de sécurisation et de protection requises sur son territoire, le SGPMRS répond favorablement à cette demande de support par une offre de service aux arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0294 - 23 mars 2023 (1226628002) - Offrir aux conseils d'arrondissement de réaliser certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics de leur territoire qui relèvent de leur compétence en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)
CM21 0780 - 17 juin 2021 (1218142002) - Adopter le Plan de la forêt urbaine et offrir aux arrondissements la réalisation des services qui y sont liés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Le SGPMRS propose d'offrir aux arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de réaliser certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics de leur territoire et qui relèvent de leur compétence. Cela permettra au SGPMRS de soutenir les arrondissements dans l'accomplissement des travaux de protection des ormes d'Amérique publics, en conformité avec les compétences prévues par la Charte de la Ville de Montréal.

Plus précisément, les travaux de protection prévus sont une mise à jour annuelle de l'inventaire de l'ensemble des 1 170 ormes d'Amérique localisés dans les 19 arrondissements montréalais, un examen de leur condition et de leur état de santé, en plus du traitement préventif contre la maladie hollandaise de l'orme des 200 sujets de plus forte dimension. L'usage de fongicide pour la protection de ces arbres fait l'objet d'une exception à l'article 9.4 du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (R 21-041).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Alors que la Ville de Montréal investit des ressources importantes pour créer des milieux de vie verts et durables, notamment par la plantation massive d'arbres et d'autres végétaux sur son territoire, la protection des arbres matures se veut un moyen supplémentaire et essentiel de parvenir à ses fins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne comporte aucun aspect financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en matière de transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'adoption de l'offre proposée, le SGPMRS ne pourrait pas offrir aux arrondissements la réalisation de ces travaux sur leur territoire et cela pourrait avoir un effet sur la réussite d'une approche homogène et uniformisée de protection des ormes d'Amérique publics montréalais. À terme, cela pourrait mener à la perte de sujets matures, de très grandes dimensions, qui offrent des services écologiques importants et contribuent grandement à l'indice de canopée de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Acceptation de l'offre de service du SGPMRS par le présent conseil d'arrondissement
- Réalisation des traitements - Juillet à août

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BÉDARD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Luc ST-HILAIRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jasmine KABUYA RACINE
Agente technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-09-09

Mark LAVOIE
C/S Voirie et Parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1255986005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le don d'une oeuvre d'art public d'une valeur totale estimée de 49 666,67 $ du donateur Guillaume La Brie / Autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre au donateur un reçu officiel de don / Approuver le projet de convention de donation à cette fin.

Il est recommandé:
D'accepter du donateur Guillaume La Brie le don d'une oeuvre d'art public pour la Ville de Montréal, d'une valeur totale établie à 49 666,67 $;

D'approuver le projet de convention de donation à cette fin;

D'autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-10-27 16:44

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1255986005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le don d'une oeuvre d'art public d'une valeur totale estimée de 49 666,67 $ du donateur Guillaume La Brie / Autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre au donateur un reçu officiel de don / Approuver le projet de convention de donation à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Initié en 2015, le programme Plein art consistait à exposer temporairement, soit pour une durée de deux ans, des œuvres d'art public dans les parcs de l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce projet, en renouvellement constant, a contribué à la promotion et à l'accessibilité de l'art public, en plus d'apporter un soutien aux artistes montréalais. Ainsi, ce sont sept artistes que les citoyen(ne)s de l'arrondissement du Sud-Ouest ont pu découvrir et apprécier le travail depuis le début du programme.
Ce programme ayant pris fin en 2024, l'artiste Guillaume La Brie, dont la sculpture est actuellement installée au square Sir-George-Étienne-Cartier, propose de faire don de son oeuvre à l'Arrondissement du Sud-Ouest. Cette donation est faite en considération de l'émission d'un reçu officiel, aux fins de l'impôt sur le revenu selon les règles fiscales en vigueur, attendu que le donateur n'a reçu aucun avantage ou contrepartie.

À cet effet, trois rapports d'évaluation ont été réalisés et la moyenne de la juste valeur marchande de ce don est estimée à un montant totalisant 49 666,67 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM12 0219 du 20 mars 2012 à l'effet de déclarer le conseil de ville compétent pour une période de 10 ans relativement à l'émission des reçus officiels de dons faits aux arrondissements en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal et désigner le trésorier comme signataire autorisé des reçus officiels de dons.

DESCRIPTION

En conformité avec l'encadrement administratif C-RF-SFIN-D-16-002, trois évaluations ont été réalisées.
La première évaluation a été réalisée par madame Andria Minicucci, évaluatrice de la firme Artefact Beaux-Arts, située à Montréal.
Coût pour cette première évaluation : 2 299,50 $
Rapport d'évaluation déposé le 18 décembre 2024

La deuxième évaluation a été réalisée par madame Madeleine Forcier, évaluatrice de la firme Graff Diffusion, située à Longueuil.
Coût pour cette deuxième évaluation : 2 414,48 $
Rapport d'évaluation déposé le 20 juin 2025

La troisième évaluation a été réalisé par M. Alain Lacoursière, évaluateur de la firme Expertises Alain Lacoursière Inc., située à Montréal.
Coût pour cette troisième évaluation : 250 $
Rapport d'évaluation déposé le 18 septembre 2025
À noter que cette dernière évaluation a été faite uniquement pour évaluer l'oeuvre de M. La Brie.

Guillaume La Brie, L'imaginaire dans les choses que l'on côtoie, 2020

- La juste valeur marchande du bien a été évaluée à 49 666,67 $, ce qui correspond à la valeur moyenne des évaluations.
- Description : Sculpture d'art public en aluminium peint. Dimensions : 280 x 78 po
- Démarche : Installée sur le haut d'une souche d'arbre comme si elle venait prendre la place de ses repousses, l'œuvre forme une sorte de bouquet d'objets où l'imaginaire se confronte au réel. Il est question de représenter les choses que l'on retrouve de manière très anodine dans le parc, mais dans une esthétique qui fait ressortir leur potentiel onirique. L'arbuste apparaît donc sous une forme schématique comme s'il sortait d'un jeu vidéo et le panneau de signalisation n'indique plus de consigne et devient un nuage qui se découpe en contraste avec le ciel. Pour sa part, la caisse de transport non ouverte évoque le troisième élément sans le nommer, comme pour réitérer l'idée qu'il faut user de son imagination pour le définir.
- Lieu d'installation : square Sir-George-Étienne-Cartier

Les rapports d'évaluation dûment signés sont joints au présent sommaire.

Réception effective du don :

La sculpture étant présentement installée dans l'arrondissement, la signature de la convention de donation par les deux parties concernées officialisera le don et le transfert de propriété.

JUSTIFICATION

Accepter ce don s'inscrit en cohérence avec les politiques montréalaises adoptées depuis 2014 et dans lesquelles la Ville de Montréal reconnaît l'importance de l'art public pour la qualité du milieu de vie et le rayonnement de la métropole.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier ne comporte aucune nouvelle dépense pour l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Cette démarche s'inscrit dans le Plan stratégique Montréal 2030. Plus précisément, elle correspond à la priorité 15 - *Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Accepter ce don permettra la démocratisation culturelle en donnant accès à l'art aux citoyen(ne)s en plus de soutenir le travail des artistes locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Arrondissement assumera les opérations de communication requises pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'acceptation du don par le conseil d'arrondissement, le Trésorier de la Ville émettra un reçu officiel de don, conformément aux règles fiscales en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roxanne DUFRESNE, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

Roxanne DUFRESNE, 24 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-22

Robyn MALER
Cheffe de division culture et bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.04

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1255811008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 12 800 $ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 12 800 $, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Nom de l'organisme	No de compte fournisseur	Projet	Montant
AGE D'OR DE POINTE SAINT-CHARLES INC.	633270	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
AGE D'OR SAINT-JEAN-BOSCO	261439	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
ÂGE D'OR SAINT-ZOTIQUE DE MONTRÉAL	186612	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)	423098	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DE LOCATAIRES DES ÎLOTS SAINT-MARTIN	563366	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES AÎNÉS ACTIFS DU SUD-OUEST	672933	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
ASSOCIATION DES JEUNES DE LA PETITE BOURGOGNE	118756	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES ANGRIGNON 2	667360	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA MAISON DES FLEURS	453062	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'HABITATION TOUR ALBERT	453063	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'HABITATION VIANNY SAVARIA	293086	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES HABITATIONS DE L'ÉGLISE	667959	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES LES AMIS DE L'HABITATION MONTMORENCY	633279	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION ÉRABLIÈRE	505402	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
AUBERGE COMMUNAUTAIRE DU SUD-OUEST	129105	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
CENTRE AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT ET D'ENTRAIDE INC.	134989	Pour le financement de la distribution des paniers de Noël.	250 $
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES FEMMES ACTIVES	139649	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
CENTRE D'AIDE À LA RÉUSSITE ET AU DÉVELOPPEMENT C.A.R.D.	136900	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON	118493	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
CENTRE DES AÎNÉS DE POINTE-SAINT-CHARLES	573105	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël de l'OMHM Favard.	100 $
CENTRE DES AÎNÉS DE POINTE-SAINT-CHARLES	573105	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS	179637	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
CLUB DES ANCIENS COMBATTANTS À L'ÂGE D'OR 3055 INC.	639034	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE / QUARTIER EN SANTÉ	119208	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël de l'Association des locataires Workman Delisle.	100 $
COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE / QUARTIER EN SANTÉ	119208	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël du Regroupement de locataires des Habitations	100 $

		Richmond.	
COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE / QUARTIER EN SANTÉ	119208	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël de la Coalition de la Petite-Bourgogne.	100 $
COMITÉ DE LOISIRS CARILLON	453060	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
COMITÉ D'ÉDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE BOURGOGNE ET DE ST-HENRI	276365	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël du Club Énergie.	150 $
COMITÉ DES LOCATAIRES DE LA MAISON DE MONTMAGNY	634031	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
COMITÉ DES LOCATAIRES DE L'HABITATION CHARLEBOIS	634030	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
COMITÉ DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DE POINTE-ST-CHARLES MONTRÉAL	277564	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
FAMIJEUNES	406519	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
FAMILLES EN ACTION	134982	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
FONDATION MARCEL-BEAUDET	483128	Pour le financement de la distribution de paniers de Noël de l'école secondaire Saint-Henri.	500 $
FOYER HONGROIS	156473	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
L'ARCHE-MONTRÉAL	156477	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	250 $
L'ARCHE-MONTRÉAL	156477	Pour le financement de la carte de Noël 2025.	250 $
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-CHARLES	900146	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	500 $
LA MAIN QUI PARTAGE	313341	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	250 $
LA PORTE DE L'AMITIÉ	631616	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE LA PAROISSE HOLY CROSS INC	141853	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
L'AGE D'OR COTE ST-PAUL	150903	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $

L'ASSOCIATION DES FAMILLES CALABRESI INC.	136945	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
LE CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS DE LA POINTE-ST-CHARLES	130892	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE CÔTE SAINT-PAUL	142310	Pour le financement de la distribution de paniers de Noël.	5000 $
MADAME PREND CONGÉ, CENTRE DE FEMMES DE POINTE ST-CHARLES (PSC)	153175	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
MAISON SAINT-COLUMBA	147148	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
MAISON-RÉPIT OASIS INC.	447598	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
REGROUPEMENT INFORMATION-LOGEMENT DE POINTE-ST-CHARLES	563369	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	150 $
RÉSIDENCE HARMONIE CÔTE-SAINT-PAUL	453067	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
STATION FAMILLES	272416	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $

D'autoriser une affectation de surplus de 12 800 $.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-19 10:54

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255811008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 12 800 $ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

***** Contributions de Noël :**
AGE D'OR DE POINTE SAINT-CHARLES INC., par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
AGE D'OR SAINT-JEAN-BOSCO, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
ÂGE D'OR SAINT-ZOTIQUE DE MONTRÉAL, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM), par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
ASSOCIATION DE LOCATAIRES DES ÎLOTS SAINT-MARTIN, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
ASSOCIATION DES AÎNÉS ACTIFS DU SUD-OUEST, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
ASSOCIATION DES JEUNES DE LA PETITE BOURGOGNE, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
ASSOCIATION DES LOCATAIRES ANGRIGNON 2, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA MAISON DES FLEURS, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'HABITATION TOUR ALBERT, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement des activités de Noël.
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'HABITATION VIANNY SAVARIA, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $ pour le financement des activités de Noël.
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES HABITATIONS DE L'ÉGLISE, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
ASSOCIATION DES LOCATAIRES LES AMIS DE L'HABITATION MONTMORENCY, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
ASSOCIATION ÉRABLIÈRE, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100

$, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
AUBERGE COMMUNAUTAIRE DU SUD-OUEST, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
CENTRE AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT ET D'ENTRAIDE INC., par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 250 $, pour le financement de la distribution des paniers de Noël.
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES FEMMES ACTIVES, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
CENTRE D'AIDE À LA RÉUSSITE ET AU DÉVELOPPEMENT C.A.R.D., par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
CENTRE DES AÎNÉS DE POINTE-SAINT-CHARLES, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël de l'OMHM Favard.
CENTRE DES AÎNÉS DE POINTE-SAINT-CHARLES, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
CLUB DES ANCIENS COMBATTANTS À L'ÂGE D'OR 3055 INC., par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE / QUARTIER EN SANTÉ, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël de l'Association des locataires Workman Delisle.
COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE / QUARTIER EN SANTÉ, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël du Regroupement de locataires des Habitations Richmond.
COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE / QUARTIER EN SANTÉ, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël de la Coalition Petite-Bourgogne.
COMITÉ DE LOISIRS CARILLON, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
COMITÉ D'ÉDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE BOURGOGNE ET DE ST-HENRI, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 150 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël du Club Énergie.
COMITÉ DES LOCATAIRES DE LA MAISON DE MONTMAGNY, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
COMITÉ DES LOCATAIRES DE L'HABITATION CHARLEBOIS, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
COMITÉ DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DE POINTE-ST-CHARLES MONTRÉAL, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
FAMIJEUNES, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
FAMILLES EN ACTION, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
FONDATION MARCEL-BEAUDET, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 500 $, pour le financement de la distribution de paniers de Noël de l'école secondaire Saint-Henri.
FOYER HONGROIS, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
L'ARCHE-MONTRÉAL, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 250 $, pour

le financement de l'organisation des activités de Noël.
L'ARCHE MONTRÉAL, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 250 $, pour le financement de la carte de Noël 2025.
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-CHARLES, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 500 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
LA MAIN QUI PARTAGE, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 250 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
LA PORTE DE L'AMITIÉ, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE LA PAROISSE HOLY CROSS INC., par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël. **L'AGE D'OR COTE ST-PAUL**, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
L'ASSOCIATION DES FAMILLES CALABRESI INC., par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
LE CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS DE LA POINTE-ST-CHARLES, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE CÔTE SAINT-PAUL, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 5 000 $, pour le financement de la distribution de paniers de Noël.
MADAME PREND CONGÉ, CENTRE DE FEMMES DE POINTE ST-CHARLES (PSC), par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
MAISON SAINT-COLUMBA, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
MAISON-RÉPIT OASIS INC., par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
REGROUPEMENT INFORMATION-LOGEMENT DE POINTE-ST-CHARLES, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 150 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
RÉSIDENCE HARMONIE CÔTE-SAINT-PAUL, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.
STATION FAMILLES, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 $, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nom de l'organisme	No de compte fournisseur	Projet	Montant
AGE D'OR DE POINTE SAINT-CHARLES INC.	633270	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
AGE D'OR SAINT-JEAN-BOSCO	261439	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
ÂGE D'OR SAINT-ZOTIQUE DE MONTRÉAL	186612	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES	423098	Pour le financement de	100 $

D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM)		l'organisation des activités de Noël.	
ASSOCIATION DE LOCATAIRES DES ÎLOTS SAINT-MARTIN	563366	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES AÎNÉS ACTIFS DU SUD-OUEST	672933	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
ASSOCIATION DES JEUNES DE LA PETITE BOURGOGNE	118756	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES ANGRIGNON 2	667360	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA MAISON DES FLEURS	453062	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'HABITATION TOUR ALBERT	453063	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'HABITATION VIANNY SAVARIA	293086	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES HABITATIONS DE L'ÉGLISE	667959	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES LES AMIS DE L'HABITATION MONTMORENCY	633279	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
ASSOCIATION ÉRABLIÈRE	505402	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
AUBERGE COMMUNAUTAIRE DU SUD-OUEST	129105	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
CENTRE AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT ET D'ENTRAIDE INC.	134989	Pour le financement de la distribution des paniers de Noël.	250 $
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES FEMMES ACTIVES	139649	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
CENTRE D'AIDE À LA RÉUSSITE ET AU DÉVELOPPEMENT C.A.R.D.	136900	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON	118493	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
CENTRE DES AÎNÉS DE POINTE-SAINT-CHARLES	573105	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël de l'OMHM Favard.	100 $
CENTRE DES AÎNÉS DE POINTE-SAINT-CHARLES	573105	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $

CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS	179637	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
CLUB DES ANCIENS COMBATTANTS À L'ÂGE D'OR 3055 INC.	639034	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE / QUARTIER EN SANTÉ	119208	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël de l'Association des locataires Workman Delisle.	100 $
COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE / QUARTIER EN SANTÉ	119208	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël du Regroupement de locataires des Habitations Richmond.	100 $
COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE / QUARTIER EN SANTÉ	119208	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël de la Coalition de la Petite-Bourgogne.	100 $
COMITÉ DE LOISIRS CARILLON	453060	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
COMITÉ D'ÉDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE BOURGOGNE ET DE ST-HENRI	276365	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël du Club Énergie.	150 $
COMITÉ DES LOCATAIRES DE LA MAISON DE MONTMAGNY	634031	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
COMITÉ DES LOCATAIRES DE L'HABITATION CHARLEBOIS	634030	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
COMITÉ DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DE POINTE-ST-CHARLES MONTRÉAL	277564	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
FAMIJEUNES	406519	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
FAMILLES EN ACTION	134982	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
FONDATION MARCEL-BEAUDET	483128	Pour le financement de la distribution de paniers de Noël de l'école secondaire Saint-Henri.	500 $
FOYER HONGROIS	156473	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
L'ARCHE-MONTRÉAL	156477	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	250 $
L'ARCHE-MONTRÉAL	156477	Pour le financement de la carte de Noël 2025.	250 $
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE	900146	Pour le financement de	500 $

SAINT-CHARLES		l'organisation des activités de Noël.	
LA MAIN QUI PARTAGE	313341	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	250 $
LA PORTE DE L'AMITIÉ	631616	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE LA PAROISSE HOLY CROSS INC	141853	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
L'AGE D'OR COTE ST-PAUL	150903	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
L'ASSOCIATION DES FAMILLES CALABRESI INC.	136945	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
LE CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS DE LA POINTE-ST-CHARLES	130892	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE CÔTE SAINT-PAUL	142310	Pour le financement de la distribution de paniers de Noël.	5000 $
MADAME PREND CONGÉ, CENTRE DE FEMMES DE POINTE ST-CHARLES (PSC)	153175	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
MAISON SAINT-COLUMBA	147148	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
MAISON-RÉPIT OASIS INC.	447598	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	200 $
REGROUPEMENT INFORMATION-LOGEMENT DE POINTE-ST-CHARLES	563369	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	150 $
RÉSIDENCE HARMONIE CÔTE-SAINT-PAUL	453067	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $
STATION FAMILLES	272416	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 $

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 12 800 $ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Siham CHRAIBI
charge(e) de secretariat

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Benoit GLORIEUX
Directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1258062005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation

D'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-14 11:44

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1258062005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

En soutien aux Sociétés de développement commercial (SDC), le conseil d'arrondissement approuve annuellement le budget de fonctionnement des SDC et impose par règlement, une cotisation à leurs membres, selon un mode de calcul déterminé, pour financer leurs opérations. Ce pouvoir a été délégué aux arrondissements par le conseil municipal par le Règlement 03-108, adopté à son assemblée du 25 août 2003. L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget.
L'article 458.27 précise que le conseil d'arrondissement peut approuver ce budget, après s'être assuré que toutes les formalités aient été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Dans cette optique et lors de l'assemblée générale du budget de la SDC Monk du 17 septembre 2025, les membres de la SDC ont adopté à l'unanimité leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2026. Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2026, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation pour finalement la remettre à la SDC Monk.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 22 0350 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation (dossier 1248062004)
CA23 22 0375 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation (dossier 1238062010)

CA22 22 0400 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, et imposant une cotisation (dossier 1228062010)

CA21 22 0374- Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation (dossier 1218062006)

CA20 22 0337- Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation (dossier 1208062002)

CA19 22 0385- Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (dossier 1198062003)

DESCRIPTION

Un budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, a été présenté par la SDC Monk le 17 septembre 2025, lors de son assemblée générale. Les membres ont approuvé à l'unanimité le budget présenté.
Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'un règlement portant approbation de ce budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation aux membres de la SDC.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 273 160 $ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 pour un budget total de 456 430 $. Ce budget total inclut la subvention de l'Arrondissement de 50 000 $ et une autre subvention de la Ville de Montréal de 170 770 $ provenant du *Programme de soutien financier visant la consolidation des Sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2026,* des commandites de 2 500$ et d'une provision pour créances douteuses (-40 000$).

Pour la réalisation de ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire pour l'année 2026. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition à joindre au dossier pour chacun des établissements membres de la SDC.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un règlement portant approbation du budget permet d'assurer un financement annuel récurrent des activités de la SDC par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements commerciaux présents sur son territoire d'intervention.
La SDC Monk joue un rôle important dans la revitalisation du boulevard Monk et de ses rues transversales, contribuant ainsi au développement économique et social du district de Saint-Paul - Émard. Le rôle de la SDC pour mobiliser les commerçants et coordonner les actions de revitalisation commerciale sur ce territoire en transformation est essentiel. Les SDC sont des partenaires de choix de la Ville pour maintenir des contacts constants avec les commerçants, ainsi que pour déployer rapidement des programmes et des projets en soutien aux artères commerciales.

Il est donc impératif d'assurer la pérennité de l'organisation par un financement stable et adéquat. La stabilité de la SDC contribue au maintien d'une offre commerciale de proximité et d'un quartier animé, agréable et sécuritaire pour les résidents. Des artères commerciales dynamiques rehaussent l'image des quartiers et de la Ville de Montréal de façon générale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2026.

Le budget de la SDC Monk prévoit également une contribution financière de l'Arrondissement de 50 000 $. L'éventuelle adoption d'un règlement d'approbation du budget implique le versement de cette dernière contribution. Celle-ci sera versée après une approbation ultérieure par le conseil d'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres contribue à la stabilité et à la pérennité de cette organisation. Le travail des SDC contribue à l'amélioration du taux de survie des commerces qui bénéficient de leur accompagnement. Le manque de ressources financières pour soutenir les actions de la SDC nuirait sans aucun doute à sa capacité de mobilisation et de soutien aux commerçants et à la réalisation d'initiatives à fort impact positif pour la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et projet de règlement : 25 novembre 2025
- Adoption du règlement: 8 décembre 2025
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025
- Entrée en vigueur du règlement pour le 1er janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce dossier est conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,chapitre C-19), et au Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-22

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement du Sud-Ouest))

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1258062006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Les Quartiers du canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

D'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Les Quartiers du canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-14 11:43

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1258062006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Les Quartiers du canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

En soutien aux Sociétés de développement commercial (SDC), le conseil d'arrondissement approuve annuellement leur budget de fonctionnement et impose par règlement une cotisation à leurs membres, selon un mode de calcul déterminé, pour financer leurs opérations. Ce pouvoir a été délégué aux arrondissements par le conseil municipal par le Règlement 03-108 adopté à son assemblée du 25 août 2003.
L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil d'arrondissement peut approuver ce budget, après s'être assuré que toutes les formalités aient été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Dans cette optique et lors de l'assemblée générale de la Société de développement commercial (SDC) Les Quartiers du Canal du 17 septembre 2025, les membres ont adopté à l'unanimité le budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2026. Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2026, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation pour finalement la remettre à la SDC Les Quartiers du Canal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 22 0386 - Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (dossier 1198062004)
CA20 22 0338 - Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation (dossier 1208062003)

CA21 22 0375 - Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation (dossier 1218062007)

CA22 22 0399 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation (dossier 1228062009)

CA23 22 0376 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1238062011)

CA24 22 0348 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (dossier 1248062005)

DESCRIPTION

Un budget couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, a été voté par la SDC Les Quartiers du Canal le 17 septembre 2025 lors de leur assemblée générale de budget. Les membres présents ont accepté et voté pour le budget présenté à l'unanimité.
Le présent sommaire vise l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation pour la même période.

Le budget de fonctionnement 2026 de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres d'un montant de 545 000$ (+65 000$ provenant des années antérieures) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 sur un budget total qui s'élève à 920 139 $. Ce budget total inclut aussi plusieurs subventions dont la subvention de fonctionnement de 50 000$ octroyé par l'Arrondissement, celle octroyée par la Ville de Montréal de 302 193$ provenant du *Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour 2006,* une provision pour créances douteuses de (-75 000$) et environ 32 946$$ d'autres divers revenus.

Pour la réalisation de ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire pour l'année 2026 incluant les taxes applicables. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition à joindre au dossier, incluant les taxes applicables, pour chacun des établissements membres de la SDC.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un règlement portant approbation du budget de la SDC permet d'assurer un financement annuel récurrent de ses activités, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements commerciaux présents sur son territoire d'intervention.
La SDC Les Quartiers du Canal joue un rôle primordial dans le positionnement et l'animation d'un des plus grands territoires commerciaux de la région de Montréal (le troisième en terme de nombre de membres) et l'un des plus diversifiés en terme d'activités commerciales. Il s'étale sur 3 quartiers ayant leur personnalité propre et des réalités différentes.

De par sa localisation proche du centre-ville et son accessibilité, la SDC Les Quartiers du Canal dispose de tous les atouts pour devenir un pôle commercial dynamique, attractif et compétitif, et surtout une destination de choix pour les travailleurs et les familles de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Montréal.

La SDC Les Quartiers du Canal joue un rôle essentiel dans la mobilisation des commerçants et la coordination les actions de revitalisation commerciale dans les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown. Les SDC sont des partenaires de choix de la Ville pour maintenir des contacts constants avec les commerçants, ainsi que pour déployer rapidement des programmes et des projets en soutien aux artères commerciales.

La stabilité de la SDC contribue au maintien d'une offre commerciale de proximité et des quartiers animés, agréables et sécuritaires pour les résidents. Des artères commerciales dynamiques rehaussent l'image des quartiers et de la Ville de Montréal de façon générale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2026.
Le budget de la SDC Les Quartiers du Canal prévoit également une contribution financière de l'arrondissement de 50 000 $. L'éventuelle adoption d'un règlement approuvant le budget implique le versement de cette dernière contribution. Celle-ci sera versée après une approbation ultérieure par le conseil d'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres contribue à la stabilité et à la pérennité de cette organisation. Le travail des SDC contribue à l'amélioration du taux de survie des commerces qui bénéficient de leur accompagnement. Le manque de ressources financières pour soutenir les actions de la SDC nuirait sans aucun doute à sa capacité de mobilisation des commerçants et à la réalisation d'initiatives à fort impact positif pour la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et projet de règlement : 25 novembre 2025
- Adoption du règlement: 8 décembre 2025
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025
- Entrée en vigueur du règlement pour le 1er janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce dossier est conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,chapitre C-19), et au Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-22

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement du Sud-Ouest))

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1258062007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

D'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-14 11:44

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1258062007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

En soutien aux Sociétés de développement commercial (SDC), le conseil d'arrondissement approuve annuellement le budget de fonctionnement des SDC et impose par règlement une cotisation à leurs membres, selon un mode de calcul déterminé, pour financer leurs opérations. Ce pouvoir a été délégué aux arrondissements par le conseil municipal par le Règlement 03-108 adopté à son assemblée du 25 août 2003. L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget.
L'article 458.27 précise que le conseil (d'arrondissement) peut approuver ce budget, après s'être assuré que toutes les formalités aient été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Dans cette optique et lors de l'assemblée générale de la SDC Pointe-Saint-Charles, du 24 septembre 2025, les membres de la SDC ont adopté à l'unanimité leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2026. Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2026, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation pour finalement la remettre à la SDC Pointe-Saint-Charles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 22 0349 - 12 décembre 2023 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (dossier 1248062006).
CA23 22 0377 - 12 décembre 2023 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1238062012).

CA22 22 0398 - 5 décembre 2022 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation (dossier 1228062008).

CA22 22 0254 - 10 août 2022 - Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Pointe-Saint-Charles » (dossier 1228062005).

CA22 22 0217 - 4 juillet 2022 - Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Pointe-Saint-Charles » et mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir un registre (dossier 1227279011).

CA21 220238 - 9 août 2021 - Adopter le Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1218062001).

DESCRIPTION

Un budget couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 a été voté par la SDC Pointe-Saint-Charles le 24 septembre 2025, lors de leur assemblée générale annuelle. Les membres présents ont accepté et voté pour le budget présenté à l'unanimité.
Le présent sommaire vise l'avis de motion et l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation pour la même période.

Le budget de fonctionnement 2026 de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres d'un montant de 300 000 $ (+25 000$ à récupérer des années antérieures) pour un budget total de 557 295 $, incluant plusieurs subventions dont la subvention de fonctionnement octroyé par l'Arrondissement de 50 000 $ et une autre subvention de la Ville de Montréal de 172 295 $ provenant du *Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour l'année 2026,* et des commantes et autres revenus de 10 000 $.

Pour financer ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire incluant les taxes applicables. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition à joindre au dossier, incluant les taxes applicables, pour chacun des établissements membres de la SDC.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un règlement portant approbation du budget permet d'assurer un financement annuel récurrent des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements commerciaux présents sur son territoire d'intervention. Elle donne surtout de meilleurs moyens à la nouvelle SDC, comparativement à l'association dont les ressources étaient très limitées, pour développer des projets ayant des impacts plus significatifs sur le développement commercial de ses membres et du quartier Pointe-Saint-Charles.
La SDC joue un rôle essentiel dans la mobilisation des commerçants et la coordination des actions de revitalisation commerciale sur son territoire d'intervention. Les SDC sont des acteurs incontournables pour maintenir des contacts constants avec les commerçants, ainsi que pour déployer rapidement et de manière flexible des initiatives de proximité visant la vitalité commerciale de nos artères.

La stabilité financière d'une SDC contribue au maintien d'une offre commerciale de proximité adéquate et des quartiers animés, agréables et sécuritaires pour les résidents. Des artères commerciales dynamiques rehaussent l'image des quartiers et de la Ville de Montréal de façon générale. La vitalité des artères commerciales influence ainsi significativement la qualité de vie des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2026.
Le budget de la SDC Pointe-Saint-Charles prévoit également une contribution financière de l'arrondissement de 50 000 $. L'éventuelle adoption d'un règlement d'approbation du budget implique le versement de cette dernière contribution. Celle-ci sera versée après une approbation au conseil d'arrondissement ultérieurement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement d'une SDC par les cotisations des membres contribue à la stabilité et à la pérennité de cette organisation. Le travail des SDC contribue à l'amélioration du taux de survie des commerces qui bénéficient de leur accompagnement. Le manque de ressources financières pour soutenir les actions d'une nouvelle SDC nuirait sans aucun doute à sa capacité de mobilisation des commerçants et à la réalisation d'initiatives à fort impact positif pour la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et projet de règlement : 25 novembre 2025
- Adoption du règlement: 8 décembre 2025
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025
- Entrée en vigueur du règlement pour le 1er janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce dossier est conforme à l'article 79.8 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) ainsi qu'au Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-22

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement du Sud-Ouest))

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1259838013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 25 novembre 2025

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 25 novembre 2025.

- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 25 novembre 2025.

- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^{o} et 3^{o} de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 25 novembre 2025.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-11 17:48

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259838013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 25 novembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^{o} et 3^{o} de l'article 531);

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Village de Noël CA24 22 0309 Séance du 11 novembre 2024 Ordonnances - Événements publics (dossier 1249838010)
La balade enchantée (animation ambulatoire) Première édition

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événement	Organisme	Lieu	Dates
Village de Noël	La Lutinerie de Montréal	Place du Marché Atwater	L'événement : Jeudi le 27 novembre et vendredi le 28 novembre 2025 de 16 h à 23 h,

			du 29 novembre au 21 décembre 2025 les vendredis de 16 h à 20 h, les samedis de 11 h à 20 h et les dimanches de 11 h à 18 h Montage : du 1 er novembre 2025 au 27 novembre 2025 Démontage : 22 décembre 2025 au 16 janvier 2026 En cas d'intempéries : Maintenu
La balade enchantée (animation ambulatoire)	La Lutinerie de Montréal	Trottoir rue Laurendeau, entre rue de l'Église et rue Jolicoeur	L'événement : 5 décembre 2025 de 15 h à 18 h Montage : 5 décembre 2025 de 10 h à 15 h Démontage : 5 décembre 2025 de 18 h à 23 h En cas d'intempéries : Annulé

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à toutes et à tous. Afin de les organiser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcoolisées ou non, permettent aux organismes d'autofinancer leurs événements. Ce dossier prend part à la politique montréalaise du loisir public qui est de mettre en place les conditions favorables aux bienfaits du loisir. Que le loisir vécu par les Montréalaises et les Montréalais soit une expérience accessible et une rencontre avec les autres, un moment de plaisir et de découverte autant que la pratique d'activités. En ce sens, elle entend faciliter l'implication des individus et des organismes dans leur loisir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle. Il ne s’applique pas aux engagements en matière de changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et partenaires concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les

encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public édictant les ordonnances sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emile GARCEAU
Agent de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-05

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1255650017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour une période de douze mois, débutant le 26 novembre 2025

De désigner le conseiller Nicolas Jolicoeur comme maire suppléant de l'arrondissement pour une période de douze mois, débutant le 26 novembre 2025.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-12 16:46

Signataire : Benoit GLORIEUX

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1255650017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour une période de douze mois, débutant le 26 novembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

L'article 12 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001) se lit ainsi : « Le conseil désigne un conseiller comme maire suppléant pour une période pouvant aller de un à douze mois. »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour une période de douze mois.

JUSTIFICATION

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire d'arrondissement lorsque celui-ci est absent du territoire de l'arrondissement ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s’applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer aux lois et règlement mentionnés ci-dessus.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22001).
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa GAREAU
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-11

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.02

2025/11/25
19:00

Dossier # : 1250063004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner la conseillère Élise Tanguay, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme et la conseillère Catherine Houbart, à titre de présidente suppléante du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans à compter du 26 novembre 2025.

De désigner la conseillère Élise Tanguay, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme et la conseillère Catherine Houbart, à titre de présidente suppléante du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans à compter du 26 novembre 2025.

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2025-11-21 11:55

Signataire : Isabelle A GAUTHIER

_____

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1250063004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner la conseillère Élise Tanguay, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme et la conseillère Catherine Houbart, à titre de présidente suppléante du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans à compter du 26 novembre 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Avant de procéder à l'adoption de divers dossiers en matière d'urbanisme, le conseil d'arrondissement a l'obligation d'obtenir la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui, en tant qu'instance regroupant des résidants intéressés à l'amélioration du cadre bâti de l'arrondissement, formule des avis en regard des projets visés. Le CCU est constitué par le règlement RCA10 220012 et son fonctionnement est assuré par des règles de régie interne.
En considération de la fin du mandat de l'élue siégeant au CCU en raison du terme des élections municipales, le conseil d'arrondissement doit procéder à la nomination d'une nouvelle présidence. Le mandat est d'une durée de deux ans. Le pouvoir habilitant du conseil en la matière se trouve à l'article 147 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

13 novembre 2023 - CA23 22 0356 : Nomination de la présidente du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de 2 ans**.**

DESCRIPTION

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pour fonction d'étudier les projets d'amendement aux règlements d'urbanisme ainsi que les demandes de dérogations mineures, d'usage conditionnel, de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, de permis de construction ou de transformation soumis au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ou tout autre projet de cet ordre, et de formuler des avis au conseil d'arrondissement.
Les membres du comité consultatif d'urbanisme forment aussi le comité d'étude des demandes de démolition en vertu de l'article 169 de la Charte de la Ville de Montréal (c-11.4). La présidente nommée agira également à titre de présidente du comité d'étude des demandes de démolition.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 25 novembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kelsey KEENAN-CREPEAU
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-11

Martin PARÉ
chef de division - urbanisme (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)